Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-394

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÊ DU MAIRE
portant sur l'interdiction de stationnement du 21 septembre au 30 octobre 2026 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 17 septembre 2026 par Monsieur Elie MERCIER, responsable Opérationnel des Services Techniques de la ville d'Isbergues, 70 rue Anatole France à ISBERGUES,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux de rénovation du muret, situés sur le parking place Jean Jaurès (en face de la Médiathèque), à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par les Services Techniques de la ville d'ISBERGUES (62330),

ARRÊTE

Article 1er : Le stationnement sera interdit au droit des travaux susmentionnés, situés sur le parking place Jean Jaurès (en face de la Médiathèque), à ISBERGUES, à partir du 21 septembre jusqu'au 30 octobre 2026 inclus.

Article 2 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-394

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville d'Isbergues, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 18 SEP. 2026

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES 62330

David THELLIER

Publié le 21 SEP. 2026